
/ /) E C R E T S D U P R E M I E R M I N I S T R E

4) N N E E 1 9 6 0 - 8 - N ° 120 / P C M

LE PREMIER MINISTRE,

VU la Loi n° 59-3 du 15 Février 1959 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU les Décrets n° 62/PCM du 26 Mai 1959 et 1/PCM du 1er Janvier 1960 portant nomination des Ministres et Secrétaires d'Etat ; /

VU le Décret n° 109/PCM du 6 Août 1959 définissant les attributions des Membres du Gouvernement ;

VU le Décret n° 23/PCM du 8 Février 1960 portant rattachement au Ministère de l'Agriculture du Secrétariat d'Etat à l'Action Rurale.

/ /) E C R E T E

ARTICLE 1er. - Mr. Pierre YERIMA, Secrétaire d'Etat à l'Action Rurale est chargé d'assurer l'intérim de Mr. Sébastien DASSI, Ministre de l'Agriculture et du Paysannat, pendant la durée de son absence.

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera. / . -

PORTO-NOVO, le 7 MAI 1960

Pour le PREMIER MINISTRE absent :

Le Vice-PREMIER MINISTRE,

AMPLIATIONS :

P.C.M.	15
ASS.LEGISL.	4
S.G.C.M.	4
Ht.COM.	1
Ministres	14
J.O.R.D.	1

OKE ASSOGBA